

DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PSYCHOLOGIE (D. Ps.)

Guide du mémoire doctoral



Université de
Sherbrooke

• • TABLE DES MATIÈRES

	Page
Le mémoire doctoral	1
▪ Compétence recherche	1
▪ Caractéristiques du mémoire doctoral.....	1
Les étapes	3
▪ Activités spécifiques au D. Ps. des cheminements réguliers	3
▪ Activités spécifiques au D. Ps. du cheminement pour psychologues en exercice	3
▪ Types de mémoires doctoraux	3
▪ Le dépôt du projet de mémoire doctoral	4
▪ L'examen général	4
▪ Le dépôt du projet de mémoire doctoral au comité d'éthique	7
▪ Le dépôt initial du mémoire doctoral.....	7
▪ Le dépôt final du mémoire doctoral.....	8
Présentation	9
▪ Normes de rédaction	9
▪ Pour le projet de mémoire doctoral.....	9
▪ Pour le mémoire doctoral conventionnel (par chapitres)	9
▪ Langue de rédaction.....	10
L'encadrement	11
▪ Encadrement individuel.....	11
▪ Choix d'une directrice ou d'un directeur de recherche.....	11
▪ Les séminaires de mentorat	12

LE MÉMOIRE DOCTORAL

L'objectif général des activités relatives au mémoire doctoral est de développer la **compétence recherche** par la mise en œuvre des étapes de la **démarche scientifique**.

Compétence recherche

Selon l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ¹), la pratique de la psychologie est fondée sur des principes scientifiques. L'enseignement de la compétence Recherche doit inclure une formation à la recherche incluant les deux dimensions suivantes :

- L'habilité à mettre ses connaissances à jour en sachant comprendre et interpréter les résultats de la recherche dans le but d'améliorer sa pratique professionnelle.
- La capacité à appliquer de façon rigoureuse et cohérente les méthodes de recherche de façon à apporter une contribution à la pratique professionnelle.

Concrètement, la personne étudiante est appelée à appliquer de façon systématique la démarche scientifique dans l'ensemble de son parcours de formation, soit dans le cadre des cours, des stages, de l'internat ainsi que dans la réalisation de sa production de fin d'études.

Cette démarche se décline en 6 étapes :

1. Cerner la problématique et formuler la question générale de départ.
2. Documenter le sujet et formuler les objectifs ou les hypothèses de travail.
3. Choisir et concevoir la démarche méthodologique.
4. Veiller à la conduite responsable et à l'éthique dans la mise en œuvre de la démarche retenue.
5. Faire la collecte et l'analyse des données pour en dégager les résultats.
6. Diffuser et partager les résultats.

Caractéristiques du mémoire doctoral

En cohérence avec le nombre de crédits associés à la réalisation du mémoire doctoral (27 pour les cheminements réguliers; 24 pour le cheminement pour psychologues en exercice), l'ensemble des activités liées au mémoire doctoral devrait se réaliser à l'intérieur d'une période *équivalente* à deux trimestres d'études à temps complet. Ainsi, la question de recherche doit être spécifique et circonscrite. Le devis de recherche doit, quant à lui, permettre de répondre à la question de recherche en évitant les complexités (comme des devis longitudinaux, expérimentaux ou mixtes complexes, etc.).

Voici les principaux éléments caractérisant le mémoire doctoral :

- Il a un lien explicite avec la pratique professionnelle du psychologue.
- Il permet d'approfondir les connaissances sur une problématique précise.
- Il permet l'utilisation d'une méthode de recherche appropriée.
- Il vise à apporter une contribution à l'avancement des connaissances utiles à la pratique professionnelle.

¹ Ordre des psychologues du Québec, Manuel d'évaluation des programmes de doctorat en psychologie, mars 2021.

- Il permet de démontrer la capacité de réaliser des travaux de recherche.
- Il favorise l'esprit critique en permettant de bien faire ressortir les limites des écrits scientifiques actuels, de la méthode utilisée et les contraintes reliées à la généralisation des données.

Le mémoire doctoral peut reposer sur un vaste éventail de types de recherche. Il peut s'agir :

- d'une étude empirique de nature quantitative, qualitative ou mixte (étude corrélacionnelle, étude de cas approfondie, évaluation des qualités psychométriques d'un instrument de mesure, etc.) ou
- d'une cueillette de données documentaires ou statistiques (revue systématique, méta-analyse, recension critique d'un champ théorique pertinent, etc.).

L'utilisation de données secondaires est acceptée dans la réalisation du mémoire doctoral.

Vous pouvez consulter les [critères de scientificité](#) selon le type de recherche que vous développez.

LES ÉTAPES

Activités spécifiques au D. Ps. des cheminements réguliers (cohortes 2020 et suivantes)

Sigle	Titre	Quand?
PSR991	Mémoire doctoral : choix du sujet	1 ^{re} année, hiver
PSR992	Mémoire doctoral : rédaction du projet	1 ^{re} année, été
PSR993	Examen général : projet de mémoire doctoral	2 ^e année, automne
PSR994	Mémoire doctoral : collecte de données	2 ^e année, hiver
PSR995	Mémoire doctoral : analyse et interprétation	3 ^e année, automne
PSR996	Mémoire doctoral : rédaction	3 ^e année, automne
PSR997	Mémoire doctoral : rédaction et révision	3 ^e année, hiver
PSR998	Mémoire doctoral : dépôt	3 ^e année, été

Activités spécifiques au D. Ps. du cheminement pour psychologues en exercice

Sigle	Titre	Quand?
PSR934	Mémoire doctoral : présentation du projet	3 ^e trimestre
PSR935	Mémoire doctoral : collecte de données	5 ^e trimestre
PSR936	Mémoire doctoral : analyse et interprétation des données	7 ^e trimestre
PSR999	Terminaison du mémoire doctoral	À la fin de la scolarité ou au dernier trimestre de cours ou d'internat

Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter les [fiches signalétiques](#).

Types de mémoires doctoraux

Il existe deux types de mémoires doctoraux : le mémoire doctoral conventionnel (par chapitres) et le mémoire doctoral par article, pour lequel un seul article scientifique est requis. Cet article doit toutefois avoir été soumis pour publication, mais il n'est pas exigé qu'il soit publié. **Au moment du dépôt initial** du mémoire doctoral, la preuve de cette soumission doit être fournie (accusé de réception émis par un éditeur). Les balises spécifiques entourant le mémoire doctoral par article sont disponibles dans le [Règlement facultaire des programmes de maîtrise et de doctorat](#), à l'article 5.2, et dans les [Règles institutionnelles pour les mémoires et thèses par articles](#).

Lorsqu'une personne étudiante choisit d'entreprendre un mémoire doctoral par article, elle obtient l'autorisation écrite de sa directrice ou de son directeur de recherche, du Département et de la Faculté en remplissant le formulaire de [Demande d'approbation pour produire un mémoire ou une thèse par article](#), au moyen de l'application *GestForm*, disponible dans le [Portail étudiant](#). Il est suggéré de faire cette demande lorsque les contenus de l'article ainsi que la revue où il sera soumis ont bien été identifiés.

Le dépôt du projet de mémoire doctoral

La personne étudiante, de concert avec sa directrice ou son directeur de recherche, identifie les membres envisagés de son jury d'évaluation. Le jury est constitué de trois personnes, incluant la directrice ou le directeur de recherche. Une présidente ou un président est désigné parmi les membres du jury. Si une personne agit à titre de co-directeur ou co-directrice de recherche, elle s'ajoute au jury d'évaluation.

Les critères d'admissibilité à titre de membre du jury sont les suivants :

- Œuvrer dans un domaine de spécialité compatible avec l'objet de recherche ou la méthode retenue par la personne étudiante.
- Détenir un Ph. D.
- Posséder l'expertise nécessaire à l'encadrement d'un processus de recherche.

La personne étudiante achemine son projet de mémoire doctoral en format PDF par courriel au [Département](#) et ajoute sa directrice ou son directeur de recherche en copie conforme : de cette façon, il est établi que la directrice ou le directeur de recherche autorise le dépôt du projet de mémoire doctoral. Dans ce même courriel :

- La personne étudiante des **cohortes 2020 et suivantes** indique le nom et le courriel des personnes envisagées (en nommer 4) pour la composition du jury;
- La personne étudiante des **cohortes 2018 et 2019** indique le nom et le courriel de la personne qui complète son comité de mentorat;
- La personne étudiante du **cheminement pour psychologues en exercice** ajoute le conseiller pédagogique [Jacques Bigras](#) en copie conforme.

L'examen général (cohortes 2020 et suivantes)

L'examen général consiste en une rencontre entre les trois (ou quatre, si codirection) professeures ou professeurs qui composent le jury et la personne étudiante. Cette dernière doit offrir une présentation orale d'une vingtaine de minutes suivie d'une période de questions adressées par le jury. Après délibération sur les critères d'évaluation (voir [grille](#)), le jury rend sa décision quant à la réussite, à l'ajournement ou à l'échec de l'examen général et, surtout, il souligne les principales forces ainsi que les opportunités d'amélioration du projet de mémoire doctoral.

Les tableaux suivants fournissent des informations supplémentaires sur l'examen général.

EXAMEN GÉNÉRAL | Vue d'ensemble de la procédure

	Former le jury	Déposer le projet	Consulter le projet	Réaliser l'examen oral	Transmettre le résultat
responsables	Doctorant.e et directeur/directrice de recherche	Doctorant.e	Chaque membre du jury	Doctorant.e	Président.e du jury
directives	3 professeur.e.s, dont : <ul style="list-style-type: none"> • 1 président.e (à désigner) • directeur/directrice de recherche 	Autorisation du/de la directeur/directrice de recherche	Appréciation en fonction des critères établis <i>se référer aux pages 6 à 9</i>	Animation faite par le/la président.e du jury	Grille à remplir par le/la président.e de façon concertée avec les membres du jury
modalité	Tableau à remplir par l'étudiant.e <i>Teams</i>	Par courriel directeur/directrice en cc psychologie@usherbrooke.ca	Prise de notes à partir des critères <i>aucun rapport à rédiger</i>	En personne ou en ligne <i>au choix du comité</i>	Grille à transmettre par le/la président.e <i>formulaire Forms</i>
échéance	3 ^e lundi de juin au plus tard	3 ^e vendredi d'août au plus tard	avant l'examen oral	septembre <i>après la Fête du travail</i>	après l'examen oral

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN ORAL

01	Présentation orale	»»	Prise en charge par le/la doctorant.e <ol style="list-style-type: none"> 1. Contenu : question de recherche avec appuis théoriques et empiriques + méthodologie 2. Support visuel : format à son choix 	20 min enregistrée
02	Période de questions	»»	3 questions posées, 1 par catégorie + sous-questions de relance au besoin <ol style="list-style-type: none"> 1. Cadre conceptuel 2. Méthodologie 3. Implications pratiques 	20 min enregistrée
03	Délibération du jury	»»	Grille à remplir – Lien Forms transmis par Julie Martin <ol style="list-style-type: none"> 1. Cases à cocher en fonction des critères d'évaluation 2. Résumé des principales forces et opportunités d'amélioration 	15 min
04	Annonce du résultat	»»	Décision à transmettre parmi les possibilités suivantes <ol style="list-style-type: none"> 1. Réussite 2. Ajournement 3. Échec <div style="display: flex; align-items: center;"> + Rétroaction résumé des principales forces et opportunités d'amélioration </div>	15 min

Résultats en fonction des critères d'évaluation

Réussite

Au minimum, la plupart des éléments fournis satisfait aux critères d'évaluation.

Ajournement

La majorité des éléments fournis est inappropriée pour satisfaire aux critères d'évaluation.

Échec

Après l'ajournement de l'examen général, la majorité des éléments fournis une seconde fois est inappropriée pour satisfaire aux critères.

Besoin d'un délai pour le dépôt du projet?

Demande formelle de délai

- Si le délai demandé dépasse la date de fin du trimestre
 - Remplir le formulaire de Demande de délai pour la présentation du projet et le déposer sur *GestForm*
- La directrice ou le directeur de recherche doit approuver cette demande, qui doit inclure le plan détaillé des nouvelles échéances ainsi que la date à laquelle le projet devrait être déposé; ce plan doit avoir été discuté au préalable.
- La mention IN (incomplet) sera alors inscrite sur le relevé de notes de la personne étudiante.

En cas de changement

Pour un changement de directrice ou de directeur de recherche ou de sujet de mémoire

- Acheminer directement l'information par courriel au [Département](#)
 - Remplir le [formulaire](#) prévu à cet effet et le joindre à votre courriel

Pour un changement au projet de mémoire

- Dans les cas où un changement substantiel à la méthode ou à la question de recherche est apporté au projet de recherche
- Suivre cette procédure :
https://www.usherbrooke.ca/psychologie/fileadmin/sites/psychologie/espace-étudiant/3e_cycle/11.Proposition_procedure_changements_projet_D.Ps.pdf

Le dépôt du projet de mémoire doctoral au comité d'éthique

Une fois que le projet de mémoire doctoral est approuvé par le Département (évaluation scientifique) à la suite de l'examen général, la personne étudiante le soumet à un Comité d'éthique de la recherche (CÉR), qui procédera à une évaluation des considérations éthiques de l'étude. L'Université de Sherbrooke exige que tout projet de recherche impliquant la participation d'êtres humains soit soumis à l'étude d'un comité d'éthique de la recherche.

Une procédure spécifique est suivie pour soumettre un projet de mémoire doctoral à un comité d'éthique. La personne étudiante consulte le site Internet du [CÉR Lettres et sciences humaines](#) pour connaître le processus de dépôt d'une demande d'évaluation éthique. Si un certificat d'éthique a déjà été obtenu par le biais d'un autre CÉR, il est important d'obtenir alors une reconnaissance de cette approbation éthique par le CÉR Lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke.

Si le projet de mémoire inclut plutôt l'utilisation de données secondaires, soit des données collectées dans le cadre d'un projet de recherche ayant déjà obtenu un certificat éthique, il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle demande éthique. Il est toutefois recommandé de faire une demande de modification (ou amendement) au projet principal pour informer le CÉR ayant approuvé le projet initial qu'une personne étudiante utilisera des données secondaires du projet dans le cadre de son mémoire doctoral.

Le dépôt initial du mémoire doctoral

Lorsque le mémoire doctoral est complété, après approbation par sa directrice ou son directeur de recherche, l'étudiante ou l'étudiant dépose deux formulaires sur *GestForm*, accessibles par le [Portail étudiant](#), soit l'*Autorisation de dépôt initial du mémoire doctoral* et la *Composition de jury*. Le mémoire doctoral doit être joint en format PDF, sur *GestForm*, au formulaire d'*Autorisation de dépôt initial du mémoire doctoral*.

Le mémoire doit inclure, en appendice, le formulaire d'information et de consentement ainsi que le certificat éthique si des données collectées auprès des êtres humains ont été utilisées.

Le mémoire sous forme d'article doit également inclure, en appendice, la preuve de soumission de l'article à une revue scientifique.

Le jury d'évaluation du mémoire est composé d'au moins trois membres. Il comprend toujours la directrice ou le directeur de recherche et deux autres membres. Dans le cas d'une codirection, il se compose de quatre membres, mais la direction et la codirection n'ont droit qu'à une seule voix commune dans l'évaluation. Il est possible, mais non obligatoire, d'inclure un membre du jury qui n'est pas professeure ou professeur au Département de psychologie, mais qui est professeure ou professeur dans une autre institution (ou un autre département) ou détient une expérience significative en recherche. Les conflits d'intérêt doivent être évités. Les membres sont sollicités par la directrice ou le directeur, mais il est possible pour la personne étudiante de faire aussi certains contacts avant de procéder au dépôt initial. Or, une fois le mémoire déposé, la personne étudiante *ne peut en aucun cas* contacter un membre de son jury d'évaluation, afin que les membres puissent conserver leur impartialité.

Les membres du jury reçoivent chacun une copie du mémoire, un rapport d'évaluation et une lettre de directives incluant une date de remise par la Faculté des lettres et sciences humaines. Ils disposent d'un délai quatre semaines après la réception des documents pour compléter leur évaluation si le mémoire est

déposé aux trimestres d'Automne ou d'Hiver. Un délai de deux semaines supplémentaires est accordé pendant la période des fêtes et de quatre semaines pendant le trimestre d'Été. Ils remettent au secrétariat des études supérieures de la Faculté le rapport de lecture et le formulaire d'évaluation indiquant l'une des décisions suivantes :

- **Acceptable tel quel** : Lorsque le mémoire doctoral soumis pour évaluation est accepté par les membres du jury, la dernière étape du mémoire est complétée et la note « R » est versée au dossier de la personne étudiante pour le sigle du dépôt du mémoire (PSR998). On peut alors procéder directement au dépôt final.
- **Acceptable avec corrections mineures** : Chaque évaluateur fournit des demandes de modifications. La personne étudiante, avec sa directrice ou son directeur de recherche, conviennent des modifications à apporter et des délais pour le faire. La responsabilité d'en assurer le suivi revient à la directrice ou au directeur et, le cas échéant, à la personne assurant la codirection.
- **Acceptable avec corrections majeures** : Dans le cas de corrections majeures, le suivi est pris en charge par le vice-décanat à la recherche. La personne étudiante dispose de trois trimestres (une année complète) pour apporter les corrections demandées. Le comité d'évaluation peut alors être sollicité à nouveau pour réévaluer le mémoire doctoral.
- **Non acceptable** : La personne étudiante est alors exclue du programme.

La personne étudiante reçoit le résultat de l'évaluation de son mémoire doctoral par le biais d'un courriel du Secrétariat des études supérieures de la Faculté des lettres et sciences humaines.

Pour avoir la possibilité de participer à la collation des grades se tenant habituellement au mois de septembre de chaque année, la personne étudiante des cohortes de 2018 et 2019 ou du programme de psychologue en exercice doit avoir procédé au dépôt *initial* de son mémoire doctoral au plus tard le 3^e vendredi du mois de mai.

Le dépôt final du mémoire doctoral

Le Secrétariat des études supérieures achemine à la personne étudiante les documents concernant le dépôt final au moment où le rapport d'évaluation du mémoire doctoral est transmis.

Lors du dépôt final du mémoire doctoral, la directrice ou le directeur de recherche transmet un courriel au [Secrétariat des études supérieures](#) de la Faculté, attestant qu'elle ou qu'il autorise le dépôt final du mémoire doctoral et que la personne étudiante a réussi avec succès l'activité du dépôt du mémoire (PSR998).

La personne étudiante procède finalement au dépôt institutionnel de son mémoire doctoral sur la plateforme web [Savoirs UdeS](#). Le document est déposé dans la collection **Lettres et sciences humaines – Thèses et mémoires doctoraux**. Consultez la [procédure de dépôt institutionnel](#) ainsi que la [procédure pour convertir](#) le mémoire doctoral au format **PDF/A** et ainsi en assurer la conservation à long terme.

PRÉSENTATION

Normes de rédaction

Les normes de rédaction de l'*American Psychological Association* (APA, 7^e édition), telles qu'adaptées en langue française dans cet ouvrage, s'appliquent :

Provost, M. A., Alain, M., Leroux, Y., & Lussier, Y. (2021). *Normes de présentation d'un travail de recherche* (6^e éd.). Les Éditions SMG.

Ces normes sont respectées tant dans la présentation du projet de mémoire doctoral que dans celle du mémoire doctoral. Le Département apporte certains ajustements aux normes relatives à la mise en page :

- Les documents sont rédigés en utilisant la police de caractère « Times New Roman » de 12 points.
- Le texte est justifié à droite et à gauche.

Pour le projet du mémoire doctoral

- Le nombre de pages maximal est de 15 pages, excluant la page de titre, le sommaire, les références et les appendices.
- Les marges sont de 2,5 cm en haut, en bas, à gauche et à droite.
- Il n'est pas requis de respecter la norme exigeant de laisser un intervalle blanc entre les paragraphes.
- Les titres des divisions (p. ex., Méthode) ne sont pas écrits à part, sur une page particulière.

Pour le mémoire doctoral conventionnel (par chapitres)

- Le nombre de pages est compris entre un minimum de 45 pages et un maximum de 75 pages, excluant les pages liminaires (résumé, remerciements, table des matières, etc.), les pages de titres de chaque section, les références et les appendices. Pour rencontrer cette exigence, il est possible de placer du matériel plus détaillé en appendice (verbatim, tableaux, protocole d'intervention, etc.).
- Le mémoire conventionnel contient les sections introduction, contexte théorique, méthode, résultats, discussion, conclusion, suivies de la liste des références puis des appendices.
- Les marges sont de 4 cm en haut et à gauche et de 2,5 cm en bas et à droite.

Pour le mémoire doctoral par article

- L'article soumis pour publication qui se retrouve dans le mémoire doctoral est obligatoirement précédé par une introduction (incluant le contexte théorique) et suivi d'une conclusion (incluant une discussion générale) afin de rendre compte d'une démarche scientifique cohérente. La preuve de soumission de l'article est placée en appendice.

- L'article respecte les normes de la revue dans lequel il a été soumis, mais toutes les autres sections du mémoire respectent les normes de rédaction du mémoire doctoral, incluant les marges de 4 cm en haut et à gauche et de 2,5 cm en bas et à droite.

Langue de rédaction

Il est attendu que le mémoire doctoral soit rédigé en français. Cependant, dans le cas où la langue maternelle de la personne étudiante n'est pas le français et que ses études au préalable ont été réalisées dans une autre langue que le français, elle peut, conformément à l'article 2.10 du [Règlement facultaire des programmes de maîtrise et de doctorat](#) et avec l'accord de sa directrice ou de son directeur de recherche et de la direction du programme, présenter une demande au vice-décanat de la Faculté des lettres et sciences humaines afin d'obtenir l'autorisation de rédiger le mémoire doctoral dans une langue autre que le français. La demande est soumise par courriel au [vice-décanat à la recherche et aux études supérieures](#), en ajoutant le directeur ou la directrice de recherche de même que la coresponsable du cheminement en copie conforme, avant de commencer la rédaction.

Lorsque le mémoire doctoral est présenté dans une langue autre que le français, il comprend un titre en français et un résumé substantiel rédigé en français.

Aussi, alors que le mémoire doctoral peut être rédigé dans une langue autre que le français, le projet de mémoire est présenté en français.

L'ENCADREMENT

Encadrement individuel

L'encadrement individuel a pour objectif de soutenir le processus de réalisation du mémoire doctoral, en tenant compte du fait qu'il s'agit d'un travail original spécifique à chaque personne étudiante. Il s'agit principalement de guider sa démarche, tant sur le plan du contenu que de la méthode de recherche, et de lui permettre d'arriver à la production finale du mémoire doctoral du D. Ps.

Comme l'indique ce [document préparé par l'Université de Sherbrooke](#), un bon encadrement est au cœur même de la réussite d'une personne étudiante. Le succès de l'encadrement repose sur quelques aspects importants :

- Une supervision adaptée aux besoins de la personne étudiante.
- Une compréhension mutuelle des attentes.
- Une communication efficace.

Choix d'une directrice ou d'un directeur de recherche

Chaque personne étudiante a la responsabilité de prendre entente avec une professeure ou un professeur qui deviendra sa directrice ou son directeur de recherche ou, le cas échéant, avec deux personnes professeures qui codirigeront le mémoire doctoral.

Bien que la directrice ou le directeur de recherche puisse être une professeure ou un professeur du Département, il est possible que le thème de recherche privilégié favorise le choix d'une professeure ou d'un professeur qui détienne cette expertise, mais qui provienne d'un autre département de l'Université de Sherbrooke ou d'une autre université. Le cas échéant, cette personne

- Détient un doctorat Ph. D. et une expérience de recherche et d'encadrement démontrant sa capacité de diriger ou à codiriger un mémoire doctoral.
- Dépose une demande d'habilitation à diriger ou à codiriger un mémoire doctoral au D. Ps. auprès de la direction du Département. Cette demande comporte une lettre de motivation et un CV et est acheminée par [courriel](#).
- Recevra une rémunération à titre de personnel chargé de cours, pour un total de 20,25 heures pour les cheminements réguliers et de 18 heures pour le cheminement pour psychologues en exercice.

Les mêmes règles de réalisation s'appliquent, peu importe la provenance de la directrice ou du directeur de recherche.

L'entente est formalisée à l'aide du formulaire de [Demande d'approbation d'un sujet d'essai, de mémoire ou de thèse](#) accompagné du formulaire de [Déclaration de recherche avec des êtres humains](#) qui doivent être signés par la directrice ou le directeur et transmis par courriel, **à la fin du 1^{er} trimestre d'études**, au [Secrétariat des études supérieures](#). Si les démarches effectuées s'avèrent infructueuses sur le choix d'une directrice ou d'un directeur de recherche, la personne étudiante doit en discuter avec la personne coresponsable de son cheminement.

En cas d'absence prolongée et non planifiée de la directrice ou du directeur de recherche, la personne étudiante doit contacter la personne coresponsable de son cheminement afin que des mesures transitoires soient mises en place le plus rapidement possible. Le Département souhaite que l'encadrement soit continu tout au long du processus de recherche.

Les séminaires de mentorat

Sept séminaires de mentorat sont offerts afin d'accompagner les personnes étudiantes dans la réalisation du mémoire doctoral. Ces séminaires ne se substituent pas au rôle de la directrice ou du directeur de recherche, mais apportent un complément d'information utile à l'autonomie des personnes étudiantes. Ils fournissent une occasion d'engager des discussions constructives avec les pairs sur les défis, les obstacles et les conditions facilitantes relatives à la mise en œuvre de la démarche scientifique dans le cadre du parcours professionnel, par le biais de présentations orales de l'avancement de chacune des étapes de réalisation du mémoire doctoral. L'animation de cette activité est assumée par un membre de l'équipe enseignante.

Vous avez des questions supplémentaires concernant votre mémoire doctoral?

N'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice académique des programmes de 3^e cycle (coord.doc.psych@usherbrooke.ca).